



Tél: 05 55 84 51 06 Fax: 05 55 84 99 79

Courriel: saint-pardoux-lortigler@mairie19.fr

saint-pardoux-lortigier@mairie19.fr

Date: 06/11/2015

à: DDT CORREZE Service Planification et Territoires Cité administrative BP 314 19011 TULLE CEDEX

66/25

BORDEREAU D'ENVOI

Pour information	En retour	Urgent
Pour notification	Pour avis	Pour suite à donner

Nombre de pièces		
	A l'attention de Mme Foulon	
	Madame,	
	Je me permets de vous adresser l'arrêté concernant la révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres que je joins au PLU de la commune. En vous souhaitant bonne réception, veuillez agréer, Madame, l'expression de mes meilleures salutations.	
	La secrétaire, Marie-Pierre Bretonnet	

Département de la Corrèze

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de Brive



ARRETE DU MAIRE N°06-2015

Arrêté n° 06-2015 du 23 novembre 2015 portant mise à jour du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Saint Pardoux L'Ortigier

Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article R 123-22 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 juillet 2010 ayant approuvé l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 juillet 2015 portant révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres du département de la Corrèze ;

ARRETE:

Article 1 er :

Le plan local d'urbanisme de la commune est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet, a été annexé au dossier du PLU :

- l'arrêté préfectoral en date du 27 juillet 2015 portant révision du classement sonore des

infrastructures de transports terrestres du département de la Corrèze.

Article 2 :

La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public à la

Mairie et à la Préfecture

Article 3:

Le présent arrêté sera affiché en mairie pendant un mois

Article 4:

Copie du présent arrêté est adressé à Monsieur Le Préfet

Fait à St Pardoux L'Ortigier le 23 novembre 2015



5 call goins